



Ecole Primaire
51, rue du Regard
78440 JAMBVILLE
Tél. : 01 34 75 46 80
Mail : 0781384f@ac-versailles.fr

Le 20 octobre 2021

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE Mardi 19 octobre 2021

Ordre du jour :

- 1) Présentation des membres
- 2) Rôle du conseil d'école
- 3) Equipe enseignante, effectifs et répartition
- 4) Point sur les horaires de l'école et les mesures sanitaires
- 5) APC, PPRE et RASED
- 6) Elections des représentants de parents d'élèves
- 7) Règlement intérieur
- 8) Présentation des nouvelles actions du projet d'école
- 9) Piscine
- 10) Budget de la caisse des écoles et compte OCCE
- 11) Sorties scolaires
- 12) Les locaux : hygiène, sécurité, matériel
- 13) Services du périscolaire

Etaient présents :

Equipe pédagogique :

Monsieur Amoros, directeur
Madame Bégoc, enseignante
Madame Flory, enseignante
Monsieur Pezzarini, enseignante

Parents d'élèves élus :

Monsieur Boulfroy, titulaire
Madame Dugray, titulaire
Madame Rousseau, titulaire

Représentants de la commune :

Madame Noblesse, adjointe au maire en charge des affaires scolaires
Madame Florence, ATSEM
Madame Daniel, ATSEM

Madame Aubry, DDEN

Absents excusés :

Monsieur Ripart, maire de la commune de Jambville
Madame Plat, enseignante
Madame Baudry, titulaire

1) Présentation des membres

Chaque participant se présente en indiquant sa qualité.

2) Rôle du conseil d'école

Le directeur préside l'assemblée et veille à ce que le conseil d'école soit une instance de dialogue, d'information et de concertation entre les différents acteurs de la communauté éducative.

Le conseil d'école :

- donne son avis et présente des suggestions sur tout ce qui intéresse la vie et le fonctionnement de l'école.
- vote le règlement intérieur de l'établissement.
- est consulté sur les questions matérielles et financières.

Le conseil d'école ne traite pas des questions pédagogiques relatives à la pratique de classe.

Chaque conseil d'école fait l'objet d'un compte rendu qui est adressé à la municipalité, aux représentants de parents d'élèves et à l'équipe pédagogique. Un exemplaire est affiché sur le tableau d'informations de l'école près de la grille d'entrée de l'école, un compte rendu est disponible en ligne sur le site de la municipalité et quelques exemplaires imprimés seront disponibles sur demande auprès des enseignants.

3) Equipe enseignante, effectifs et répartition

ENSEIGNANTS	CLASSE	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Mme Bégoc	PS/MS	9	10							19
M. Amoros / Mme Plat	GS/CP			11	10					21
Mme Flory / Mme Plat	CE1/CE2					9	9			18
M. Pezzarini	CM1/CM2							11	13	24
TOTAL										82

30 élèves en maternelle

52 élèves en élémentaire.

4) Point sur les horaires de l'école et les mesures sanitaires

La grande majorité des parents continuent de respecter les horaires de l'école bien que ce soit plus compliqué pour les fratries d'amener ou de venir chercher les enfants à plusieurs endroits depuis le début de l'épidémie. Par contre quelques familles se présentent systématiquement en retard depuis quelques semaines (après 8h30, 11h30, 13h30 ou 16h30). L'équipe enseignante leur rappelle que les horaires sont à respecter.

Si les conditions sanitaires continuent de s'améliorer, nous étudierons la possibilité de revenir à la normale (emprunt du portail principal pour toutes les classes). Le moment n'est pas encore venu.

D'autre part, le conseil d'école attire l'attention de tous sur le fait que certains jours, des masques sont retrouvés aux abords de l'école. Une plus grande vigilance est demandé à tous, adultes comme enfants.

5) APC, PPRE et RASED

APC

Les Activités Pédagogiques Complémentaires ont lieu tous les lundis, mardis, jeudis de 11h30 à 12h par groupes restreints de 6 élèves au maximum.

Remerciements : L'équipe pédagogique remercie la municipalité et le château de Jambville qui, cette année encore, organisent leurs services afin de rendre possible les APC de 11h30 à 12h.

Les APC se déclinent sous trois formes :

1) Aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.

Cette forme s'adresse aussi bien à des élèves qui connaissent des difficultés passagères sur une compétence précise qu'à des élèves en grande difficulté qui bénéficient, par ailleurs, d'autres aides au sein de l'école.

2) Aide au travail personnel

Il s'agit d'une aide méthodologique spécifique destinée aux élèves rencontrant des difficultés dans l'utilisation des outils de classe (affichages, dictionnaire, cahier de références, gestion de son matériel, etc). Cette aide vise à rendre les élèves plus autonomes dans leurs apprentissages.

3) Activité prévue par le projet d'école

Cette forme s'adresse à tous les élèves. L'objectif est de permettre la mise en œuvre d'un point précis du projet d'école dont la réalisation ne peut être effectuée au sein du groupe classe mais par petits groupes.

Les APC permettent de redonner confiance à un élève en lui apportant, dans un cadre individualisé, les outils nécessaires à l'acquisition des compétences du socle commun.

Les APC ayant d'abord pour objectif de privilégier les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, les formes 1 et 2 sont privilégiées par l'équipe pédagogique.

PPRE

Le Programme Personnalisé de Réussite de l'Elève intervient quand les difficultés ne peuvent être résolues par les APC. Il a pour but de maîtriser un niveau satisfaisant du socle commun des connaissances et compétences. L'enseignant vise alors une compétence à améliorer chez l'élève sur une période de 6 semaines. Le PPRE est alors soit modifié pour le faire encore progresser, soit arrêté s'il n'y a plus de difficultés.

Le RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté

Les membres du RASED sont sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education nationale. Il y a un maître G pour toute la circonscription.

L'aide spécialisée intervient lorsque les aides proposées en classe (PPRE, APC) ne suffisent pas.

Le psychologue scolaire (Madame Lévy)

Le psychologue intervient à tous les niveaux de la scolarité, en maternelle et en élémentaire. Il s'adresse à des enfants en difficulté scolaire et/ou personnelle.

Il est le médiateur entre enfants, parents et enseignants et fait le lien avec les structures extérieures (services de soins, services sociaux et les autres établissements de l'Éducation Nationale).

Il assure le "suivi psychologique" : entretiens enfants, parents, enseignants.

Le maître spécialisé à dominante pédagogique (Madame REQUENA)

Il intervient auprès des élèves de l'école maternelle et élémentaire.

Il s'adresse aux élèves qui présentent des difficultés persistantes dans les apprentissages fondamentaux en leur proposant une aide spécialisée.

Le maître G, spécialisé à dominante rééducative (poste non pourvu cette année)

Il est censé intervenir sur le temps scolaire, tant à l'école maternelle qu'à l'école élémentaire.

Il s'adresse :

- à des enfants en difficulté scolaire et relationnelle
- à des enfants pour lesquels la seule réponse pédagogique apparaît inopérante
- à des enfants qui ne parviennent pas à s'adapter à l'école

Contact RASED : 01 34 74 40 90

6) Election des représentants des parents d'élèves

La liste des représentants de parents d'élèves a été élue, tous les postes sont pourvus.

Cette année, la participation a été de 40,16 %. Cette année un seul bulletin était non valide. Pour comparaison, la participation était de 55 % à la rentrée 2015.

Remerciements : L'équipe pédagogique remercie l'ensemble des parents qui ont participé à cette élection. L'équipe pédagogique félicite les nouveaux représentants de parents d'élèves pour leur élection. M. Amoros remercie les parents d'élèves élus pour leur implication dans l'organisation de ces élections.

Madame Baudry (titulaire)
Monsieur Boulfroy (titulaire)
Madame Dugray (titulaire)
Madame Rousseau (titulaire)
Monsieur Lopez (suppléant)

Les représentants des parents d'élèves assistent aux conseils d'école, sont le relai entre les parents et les enseignants, apportent des propositions, s'expriment au nom de l'ensemble des parents, et peuvent s'investir lors d'actions ponctuelles telles que la fête de fin d'année.

7) Règlement intérieur

Il est exactement le même que celui de l'année dernière. Seul le paragraphe sur la cantine a changé.

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

8) Présentation du nouveau projet d'école (en cours de rédaction)

Il a comme particularité d'avoir des objectifs communs sur les écoles d'un même territoire sur 5 ans.

Notre école s'inscrit dans un territoire comptant d'autres communes rurales du Vexin, avec Brueil, Sailly, Montalet, Lainville et Oinville. Voici certaines des actions qui seront progressivement menées

- Lectures dialoguées CE/PS-MS et CM/GS-CP
- Poursuite du partenariat avec les bibliothèques de Jambville (visites régulières des classes, prêt de livres) et de Seraincourt
- Journal scolaire par l'ensemble des classes (2 numéros par an)
- M@ths en vie (résolution de problèmes à partir de photos de la vie de tous les jours)
- Observation sur des élevages communs (escargots, phasmes, coccinelles, papillons...)
En ce début année, observation de croissance chez les blobs (organisme unicellulaires) dans la classe des CM, en liaison avec un projet du CNES et Thomas Pesquet sur l'ISS.
Plus tard dans l'année, observation de phasmes sur les 4 classes.
- Utilisation des outils numériques pour le développement du calcul mental
- Participation à la course Ela 1 fois tous les 2 ans
- Jardinage en liaison avec le périscolaire
- Participation à la Grande Lessive
- Chorale de Noël et Spectacle de fin d'année si possible en fonction des conditions sanitaires.
- Chants au repas des anciens (CE-CM) en fonction des conditions sanitaires – cartes de fin d'année
- Matinée jeux de société dans les 4 classes.
- Développement de la coopération et amélioration du climat scolaire : élection des délégués de classes, conseils de classes hebdomadaires et conseils des délégués de la GS au CM2.
- Liaison école-collège en fonction de l'évolution de l'épidémie, visite sur site ou en vidéo.

9) Piscine

A partir de cette année, ce sont les communes qui prennent en charge la totalité du transport pour les activités aquatiques, la communauté de commune arrêtant le financement de ce transport. Un créneau piscine a été retenu pour la session 3 cette année CE1-CE2/CM1-CM2 : du vendredi 1^{er} avril au vendredi 24 juin (10 séances). Les niveaux concernés ont été déterminés avec la circonscription de Meulan.

10) Budget mairie, compte OCCE, APEIJ

Pour l'année 2021, le budget attribué par la municipalité est de 110 € par élève. Il nous permet de financer à la fois les fournitures scolaires y compris l'achat de nouveaux manuels, les sorties scolaires ou la venue d'animations à l'école, le transport pour les sorties.

Au 1^{er} septembre 2021, le compte de la coopérative scolaire affichait un solde positif de 1762,52 €.

L'équipe enseignante remercie, comme chaque année, les parents pour leurs dons à la coopérative.

L'APEIJ, l'association de parents d'élèves, prévoit des actions à venir

- 28 novembre à la salle des fêtes : bourse après celle du mois de juin.
- décembre : décoration de l'école (comme l'an dernier).
- Vendredi 17 décembre : goûter à la fin des classes ? Vente de crêpes et vin chaud.
- mars : 2e bourse (date à déterminer)
- juin : financer une grande sortie de fin d'année. Organiser un BBQ de fin d'année le dernier vendredi de l'année scolaire avec les parents, les élèves et les enseignants. Participer à la cérémonie de félicitations des CM2.

L'équipe enseignante remercie tous les membres de l'APEIJ pour leur investissement.

11) Sorties scolaires : Pour rappel, l'année dernière, l'école a fait venir 2 animations en remplacement des sorties : Planète Mômes (conférence interactive et multimédia : les émotions pour les classes de PS à CP – le corps humain pour les CE-CM) et l'animation Kapla au mois de juin. Le spectacle de magie initialement prévu à Noël a dû être annulé (fermeture de la salle des fêtes).

Sorties : Les CE-CM ont effectué une visite du château de la Roche-Guyon et participé à un atelier médiéval (calligraphie pour les CE – blasons pour les CM)

Une sortie au cinéma pour toutes les classes est prévue fin novembre début décembre.

12) Les locaux : hygiène, sécurité et matériel

L'ancienne sonnette à piles qui fonctionnait mal certains jours a été remplacée par une nouvelle sonnette filaire. Cependant, celle-ci est difficilement audible dans les classes portes fermées. Nous recherchons une solution avec la municipalité

Sol de la classe de PS-MS : le lino de cette classe a été complètement changé pendant les vacances de cet été.

Tous les boîtiers incendie de l'école ont été changés aussi cet été. Nous remercions Olivier GERARD, adjoint à la municipalité qui a programmé ces travaux.

Equipement numérique : Un VPI sera installé dans la classe de CE1-CE2 le mercredi 20 octobre venant remplacer le TNI mobile vieillissant. (Mise à jour : l'entreprise n'a pu se déplacer le jour prévu, une nouvelle date sera choisie.)

Un nouveau photocopieur couleur a été installé dans la salle des maîtres.

L'équipe remercie chaleureusement M. OUERDANE pour son investissement dans ce domaine, ainsi que José MATEUS et Jimmy ROUSSEAU pour les travaux.

Il y a toujours des fuites d'eau au sein des locaux (verrière de la classe des GS-CP, toiture de celle des PS-MS) où de nouveaux endroits commencent à être atteints, d'autres fuites au niveau du préau qui le rendent glissant certains jours de pluie.

13) Services du périscolaire

Comme l'an passé, le protocole sanitaire cantine est respecté, les distances entre les élèves pendant les repas sont suffisantes.

Questions diverses

- Qu'est-il prévu pour régler les problèmes de stationnement aux entrées et sorties de l'école ?

Réponse de la municipalité : la rue du Regard a été mis en sens unique et a permis une certaine fluidité de la circulation aux abords de l'école. Un parking est prévu mais pas avant 2022 : ce projet en cours demande du temps pour arriver à terme. Une solution est recherchée en attendant pour aplanir la partie en terre près de l'arrêt de bus où des nids de poule sont apparus à cause des pluies importantes.

- Des détecteurs de CO₂ seront-ils installés dans les classes ?

Réponse de la municipalité : Non, cela n'est pas prévu.

- Cette question rejoint une autre posée à l'équipe enseignante : pourquoi les classes ne sont-elles pas ventilées ?

Réponse de l'équipe enseignante : les classes sont bien aérées conformément au protocole sanitaire.

- Les menus peuvent-ils être affichés comme avant à l'école ?

Réponse de la municipalité : les menus sont présents sur la plate-forme informatique où les parents réservent les repas. Ils seront également affichés à l'école pour les élèves à partir de novembre.

- Qu'en est-il de l'augmentation du tarif en cas d'oubli de réservation de repas ?

Réponse de la municipalité : elle est effective depuis septembre : 5 € au lieu de 3,90 €.

Rappel : il est possible de modifier la réservation des repas au plus tard 48 h à l'avance (au plus tard le vendredi pour le lundi). Si un enfant est malade alors que son repas est réservé, celui-ci ne sera pas facturé *sous réserve d'un certificat médical*. D'autre part, en cas de sortie avec pique-nique annoncée à l'avance par l'équipe enseignante, il est de *la responsabilité des parents* d'annuler la réservation du repas concerné.

La séance est close à 20h20.